

<https://47.snuipp.fr/Congres-de-la-FSU-47-7328>



Congrès de la FSU 47

- SNUipp 47 - Congrès -

Date de mise en ligne : mardi 15 octobre 2024

Dernière mise à jour : 15 octobre 2024

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

La FSU, Fédération syndicale unitaire a été créée en 1993. Elle est rapidement devenue la fédération syndicale majoritaire des personnels de l'Education nationale, mais également la première fédération de la fonction publique de l'Etat.

Regroupant actuellement 21 syndicats, elle rassemble des personnels de divers ministères et services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des hôpitaux. Elle occupe de ce fait une place singulière dans le paysage syndical français.

Pour le préparer et mandater ses représentant-es au congrès national, la FSU 47 tiendra son congrès départemental le mardi 17 décembre 2024 à l'Inspé, campus Michel Serre, à Agen.

Conformément au règlement intérieur de la FSU47, il est ouvert à toutes et tous les syndiqué-es du département.

La F.S.U est une fédération de syndicats, il n'y a donc pas d'adhésion individuelle directe à la F.S.U. Tou-tes les adhérent-es de la FSU-SNUipp sont de fait adhérent-es. Pour connaître les différents syndicats de la FSU 47, rendez-vous <https://fsu47.fsu.fr/syndicats-fsu/>.

Lors de ce congrès, le rapport d'activité départemental ainsi que le bilan financier seront soumis au vote.

Une large part du congrès départemental servira à débattre des textes qui seront les mandats de la FSU pour 3 ans. Ces propositions seront remontées au niveau national lors du congrès national de la FSU aura lieu du 3 au 7 février 2025 à Rennes.

Si vous souhaitez participer au Congrès de la FSU47

Inscription auprès de la FSU-SNUipp 47, via le formulaire en bas de page :

Formalités administratives :

Suite à ton inscription, nous enverrons une convocation à joindre à votre demande d'autorisation d'absence. La demande d'autorisation d'absence à titre syndical est à déposer auprès de son supérieur hiérarchique au minimum 3 jours avant le congrès. **Cette demande doit donc être déposée au plus tard le jeudi 12 décembre 2024 accompagnée de ta convocation.**

Les frais de déplacement :

Ils seront remboursés sur demande.